

Le financement de la sécurité sociale, un enjeu de taille pour l'avenir du pays

Alors que le système de sécurité sociale belge, né le 28 décembre 1944, fête ses 75 ans, une question demeure cruciale: que faire pour affronter son financement à venir? Réformer.

SIMON SOURIS

Trois quarts de siècle. Cela fait 75 ans jour pour jour que la Belgique s'est dotée d'un système de sécurité sociale, au sortir de la guerre. Sauf que, voilà, «le monde d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était à l'époque», constate Pieter Timmermans, administrateur-délégué de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). «La crise pétrolière de 1973 a ouvert une nouvelle ère économique. La composition socio-économique de notre pays a également basculé. L'homme n'est plus le seul soutien de famille. De nouvelles formes de famille voient le jour et pourraient conduire à de nouveaux risques sociaux. Parallèlement, notre société vieillit. Les coûts des pensions et des soins de santé ne cessent d'augmenter alors que nous sommes de moins en moins nombreux pour les supporter. Les défis sont grands. Les opportunités aussi, grâce notamment à la 4^e révolution industrielle technologique et numérique.»

Alors, se pose inévitablement une question en cette date anniversaire du 28 décembre: «Le moment n'est-il pas venu d'envisager une rénovation, un autre modèle?», lance le patron des patrons. Pour s'assurer que la «vieille dame», comme la qualifiait encore récemment la ministre de la Santé, Maggie De Block, à la Chambre, «reste belle et fraîche et vive avec notre temps».

Poids sur le budget

La question mérite en tout cas d'être posée. En effet, malgré les nombreuses évolutions – parfois suite à d'âpres luttes – rencontrées à travers l'histoire, la situation est chaque jour plus critique pour l'État belge. Après tout, la Sécu, c'est un gros morceau dans les dépenses de l'État. Avec un coût de plus de 70 milliards d'euros pour les salariés, dont 51 supportés par les entreprises. Pour eux, les travailleurs indépendants, il convient encore d'ajouter 7 milliards environ, selon les chiffres de l'Inasti.

Et, à ce stade, les perspectives sont simples: si rien ne change, le trou budgétaire continuera à se creuser pour le Trésor. En effet, les recettes ne suivent plus. Les cotisations, qui représentent encore le gros morceau du financement, ne permettent plus de couvrir les dépenses qu'à moins de 60%, contre encore 75% dans les années 90. Ce qui pèse. Lourd. L'État devant compenser. Or dans un contexte économique morose, cela n'a rien de simple. En résulte que, pour 2019, le déficit de la Sécu est estimé à près de 3 milliards d'euros. Quand, d'ici 2024, il dépassera – sous l'effet du vieillissement et de la hausse des dépenses en soins de santé principalement – les 6 milliards faute de mesures structurelles. Il y a donc urgence.

Nécessaire réforme

Alors, pour palier à ce défi d'ampleur pour l'avenir du pays, tout le monde ou presque en convient, il faudra parler financement. Et réformes. Oui, mais pour aller où? À côté des évidents leviers, comme l'enseignement et la formation continue, ou le travail sur les dépenses de l'État, chacun y va de ses pistes. Du côté du patronat, les recettes sur la table sont connues – et vivement critiquées à gauche, à l'image de la réforme du financement de 2017, ayant introduit une «responsabilisation» des partenaires sociaux en vue d'obtenir des accords sociaux budgétairement neutres. Avec, en ligne de mire, le taux d'emploi (pourcentage de personnes de 20 à 64 ans qui travaillent). Qui, à 70,5%, est encore trop loin de l'objectif de 73,2% à l'horizon 2020 – et est encore plus inquiétant pour les plus de 55 ans, à 52% contre 59,5% en moyenne dans l'UE. Pourtant, il constitue un facteur clé. Car «le déséquilibre (dans le financement de la Sécu, NDLR) peut être rétabli si plus de personnes travaillent plus longtemps», évoque la FEB dans une récente publication sur le sujet. Ce qui passera, selon elle, par le maintien (comme sur le relèvement de l'âge de la pension à 67 ans par exemple, «une évidence même que de devoir travailler plus longtemps pour que la Sécu reste viable», évoque par exemple Michèle Sioen), voire

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS EN BELGIQUE

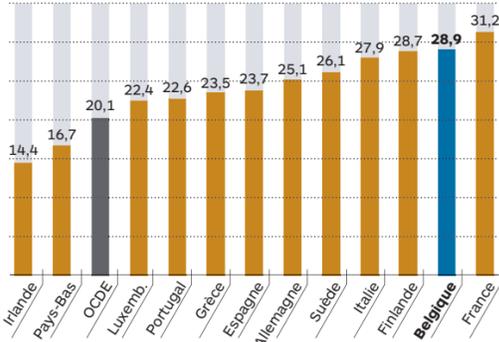
LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS COÛTE

71,8
milliards €

sur base annuelle en Belgique
(ONSS Gestion globale, 2018)

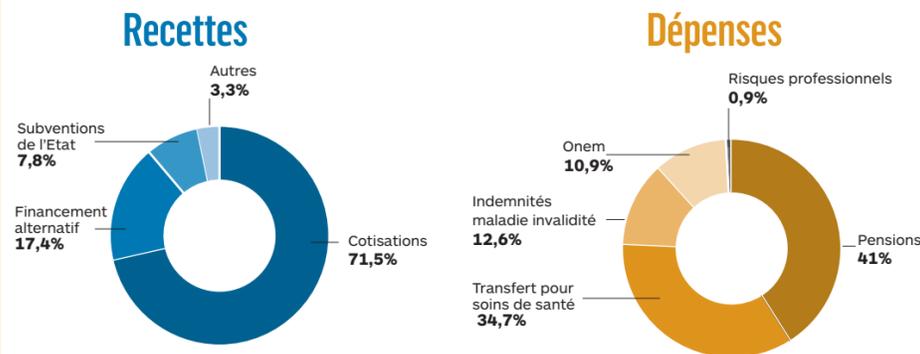
DÉPENSES SOCIALES PUBLIQUES EN EUROPE

En % du PIB



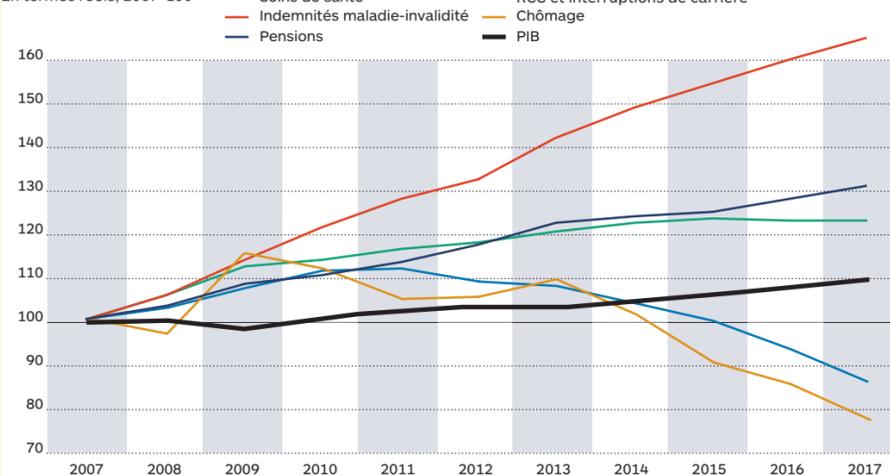
VENTILATION DES RECETTES ET DÉPENSES DE SÉCURITÉ SOCIALE

En % du budget total



ÉVOLUTION DU PIB ET DES DÉPENSES SOCIALES

En termes réels, 2007=100



Sources: OCDE, 'Social Expenditure Update', 2018, ONSS, Banque nationale de Belgique et calculs FEB

le renforcement – la FEB plaide pour baisser les cotisations sociales patronales, déjà descendues à 25%, à 20% désormais, afin de stimuler la demande de travail et de créer de l'emploi – des mesures prises par le gouvernement Michel. «Qui ont été dans le bon sens», évoquaient encore récemment dans ces pages Hans Maertens (Voka) et Olivier de Wasseige (UWE).

Vient alors d'autres pistes... plus épineuses. Comme la régionalisation de la Sécu, la dégressivité des allocations de chômage ou leur limitation dans le temps, ou encore l'activation des «non-actifs» (685.000 personnes en Wallonie, au regard de 200.000 demandeurs d'emploi), soit des malades de longue durée ou des gens qui ne sont pas sur le marché du travail – ils seraient pourtant utiles pour pourvoir les emplois vacants, notamment en Flandre. Une nécessité que ce dernier point car «l'on observe un glissement du chômage vers l'incapacité de travail», souligne la fédération patronale, due au vieillissement de la population, mais aussi «à l'absence de contrôle systématique et régulier de l'état d'incapacité de travail et de politique essayant, à un stade précoce de celle-ci, de réinsérer les gens

en fonction de ce qu'ils peuvent encore faire».

En sus, vient alors la flexibilité du marché du travail, qui doit permettre plus de compétitivité face à des pays limitrophes tels que les Pays-Bas qui ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu sur le commerce par exemple. S'accompagnant d'un droit du travail adaptable.

Mais attention, le chemin sera semé d'embûches. Car si le gouvernement Di Rupo essayait une grève, en 2011, lors de l'annonce de sa réforme des pensions, la FGTB a déjà annoncé une manifestation nationale le 28 janvier prochain pour appeler à repenser la fin de carrière de manière globale – le syndicat entend par-là remettre sur la table l'idée d'une pension minimum à 1.500 euros nets, sans coupe dans la Sécu (sous-financée, selon lui) ou les services publics. Et ce, alors même que le pays ne bénéficie toujours pas de gouvernement de plein exercice. Et n'a donc encore rien changé, même si c'est bien là la crainte syndicale. Ce qui laisse évidemment imaginer la suite en cas de (propositions de) réformes d'ampleur, qui pourraient se voir teintées des aspirations plus libérales du nord du pays.

«Le moment n'est-il pas venu d'envisager un autre modèle?»

PIETER TIMMERMANS
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE LA FEB

LIGNE DU TEMPS

1944

Pacte social

■ Alors que la guerre s'achève, l'arrêté-loi du 28 décembre sur la sécurité sociale des travailleurs est promulgué.

1954

Concertation & productivité

■ L'esprit de la concertation sociale est validé dans la déclaration commune sur la productivité.

1963

Assurance maladie-invalidité

■ L'assurance maladie-invalidité s'étend aux indépendants. L'Inami est créé; les conventions médico-mutualistes se mettent en place.

1967

Statut social des indépendants

■ Avec ses pensions de retraite et de survie, ses allocations familiales, et son assurance-maladie.

1974

Minimex

■ Droit à un minimum de moyens d'existence. Désormais appelé «revenu d'intégration sociale».

1980

Maribel

■ Première opération Maribel, visant à réduire les cotisations des entreprises soumises à concurrence étrangère.

1993

Financement alternatif

■ Échec de la mise en œuvre d'un pacte neuf. Plan global sur l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale. Le financement alternatif croît pour compenser les baisses de cotisations. La gestion financière globale naît en 1995.

1999

«État social actif»

■ Nouveau paradigme dans la protection sociale par l'intégration de tous au marché du travail. Les politiques d'activation se mettent en œuvre dans l'assurance chômage et l'aide sociale.

2009

Égalité homme-femme

■ Après le pacte de solidarité entre les générations de 2005, l'âge légal de départ à la retraite des femmes est aligné sur celui des hommes, à 65 ans.

2014

Défédéralisation

■ Allocations familiales et pour l'aide aux personnes, et une partie des soins de santé quittent le giron fédéral, conséquence de la sixième réforme de l'État de 2011. Pension à 67 ans en 2030.